ALAIN JOURDANT – Entrepreneur Individuel Guide et Entraîneur de Canoë-Kayak N° Siret : 80273858300011	**Contrat de Location de Canoë Kayak à Thoirette, dans les Gorges de l'Ain.**

Liste des participants en Canoë-Kayak et/ou Paddle : Je déclare, en signant ci-dessous, avoir lu les consignes de sécurité ci-dessous et les appliquer, et accepter les conditions générales.

1 - Prérequis : Toute personne désirant louer du matériel de canoë-kayak et/ou paddle, doit :

- ✓ Reconnaitre être apte : à savoir nager minimum 25 mètres et s'immerger. Pour les mineurs, le responsable légal reconnaît que le mineur est apte.
- ✓ Faire l'objet d'aucune contre-indication médicale pour la pratique sportive.
- ✓ Portez des chaussures, sandales ou chaussures d'eau qui tiennent aux pieds durant l'activité.
- ✓ Savoir que le gilet d'aide à la flottabilité qu'on vous prête doit être porté pendant toute l'activité.
- ✓ Ne pas être sous emprise de substances pouvant altérer les capacités de discernement.
- ✓ Être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Vie Privée en cours de validité pour vous et votre famille. Nous avertir si ce n'est pas le cas.

2 – Pertes et Dégradations : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de vos effets personnels.

3 – Responsabilité :

- ✓ Les matériels et équipements loués sont placés sous la responsabilité et la garde du client dès qu'il en prend possession. Il en assure, de ce fait, la responsabilité pleine et entière. Le défaut de restitutions des matériels et équipements loués, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation au client de leur valeur vénale, et ce en plus du coût de la location.
- ✓ En aucun cas, l'étanchéité des conteneurs (bidons) ne peuvent pas être garantis à 100% étanches.

4 – Règles et Sécurité : Le client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels et équipements loués.
Le présent contrat ne couvre pas les accidents survenus avec notre matériel, non plus que le vol, l'échange, la perte ou la dégradation de celui-ci.

5 – Autorisation de Droit à l'Image : Le client accepte le cas échéant d'être pris en photo en canoë ou en Paddle, ces photos pourraient être postées et utilisées à des fins professionnelles par le loueur. (Rayer, si avis défavorable).

6 – Recommandations :

- ✓ Protégez-vous du soleil : crème solaire, casquette, vêtement anti-UV…
- ✓ Emportez avec vous de l'eau ou votre boisson et votre pique-nique, casse-croûte ou encas…,
- ✓ Respectez la faune et la flore en respectant une certaine distance, ramenez vos détritus, ne faites aucun feu,
- ✓ Respectez les autres usagers de la rivière, ainsi que ses riverains, en vous éloignant des pêcheurs et en ne débarquant pas sur les pontons et berges privés.
- ✓ Ne vous approchez pas des barrages (minimum 200 mètres), Ne rentrez pas dans les bras morts (Lônes) quand le niveau d'eau est très bas.

Thoirette, le : _ _ / _ _ / 2025

Nom et Prénom :	Département : (Pays/Etrangers)	Date de naissance :	Genre :		Signature (*des parents pour les mineurs*) :
			H	F	